

Entreprise		secteur finances employés 7		Office du Ducroire (ODL)		Points	
						5	
indicateur	sous-indicateur	atteint?	explication principale		points		
Domaine A: gouvernance et engagements politiques (6 points maximum)						2	
A.1.1 Engagement à respecter les droits humains	A.1.1 jusqu'à 1 point						
	● engagement à respecter les droits humains	oui	"Afin de soutenir les pratiques commerciales responsables et durables, respectueuses de l'environnement, des droits de l'homme, et contribuer à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme...".			2	
		Source(s)	https://odl.lu/a-propos/ethique/				
	A.1.1 jusqu'à 2 points						
● engagement envers les Principes directeurs des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE	oui	"l'Office du Ducroire soutient (...) les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales".					
		Source(s)	https://odl.lu/a-propos/ethique/				
A.1.2.a Engagement à respecter les droits humains des travailleurs: Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT	A.1.2.a jusqu'à 1 point						
	● engagement envers la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			0	
		Source(s)					
	● engagement explicite envers chaque domaine des principes et droits	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.				
		Source(s)					
	A.1.2.a jusqu'à 2 points						
● attente de l'engagement des fournisseurs envers les principes et droits fondamentaux de l'OIT	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.					
	Source(s)						
● engagement explicite des fournisseurs sur chaque droit	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.					
	Source(s)						
A.1.4 Engagement en matière de recours	A.1.4 jusqu'à 1 point						
	● engagement public en matière de recours	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			0	
		Source(s)					
	● attente de l'engagement des fournisseurs en matière de recours	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.				
		Source(s)					
	A.1.4 jusqu'à 2 points						
	● engagement à collaborer dans la mise en place de mesures de remédiation	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.				
		Source(s)					
● collaboration avec les fournisseurs en matière de remédiation	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.					
	Source(s)						
Domaine B: intégration du respect et de la diligence raisonnable en matière de droits humains (12 points maximum)						3	
B.1.1 Responsabilité et ressources pour les fonctions quotidiennes en matière de droits humains	B.1.1 jusqu'à 1 point						
	● engagement explicite envers les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			0	
		Source(s)					
	● responsabilité de la direction	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.				
		Source(s)					
	B.1.1 jusqu'à 2 points						
	● attribution de la responsabilité quotidienne	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.				
		Source(s)					
	● ressources et expertise dédiées à ses propres opérations	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.				
		Source(s)					
● ressources et expertise dédiées à la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.					
	Source(s)						
B.2.1 jusqu'à 1 point							

B.2.1 Identifier les risques et les impacts en matière de droits humains	<ul style="list-style-type: none"> processus d'identification des risques et des impacts, opérations propres 	oui	L'analyse ESG d'un dossier se fait sur base d'un formulaire d'auto-évaluation rempli par le demandeur. Pour des demandes concernant des projets situés dans une zone ou un secteur sensible pour l'environnement ou qui risque d'avoir des impacts sociaux négatifs, l'ODL peut demander des informations supplémentaires. En ligne avec la directive OCDE pour les crédits à l'exportation, dans des cas où il existe une « forte probabilité » que le projet présente de graves impacts sur les droits humains, « l'ODL peut compléter l'examen en exerçant un devoir de diligence axé sur les droits de l'homme ».	1
		Source(s)	https://odl.lu/a-propos/ethique/	
	<ul style="list-style-type: none"> processus d'identification des risques et des impacts, relations commerciales et chaîne de valeur 	oui	L'analyse ESG d'un dossier se fait sur base d'un formulaire d'auto-évaluation rempli par le demandeur. Pour des demandes concernant des projets situés dans une zone ou un secteur sensible pour l'environnement ou qui risque d'avoir des impacts sociaux négatifs, l'ODL peut demander des informations supplémentaires. En ligne avec la directive OCDE pour les crédits à l'exportation, dans des cas où il existe une « forte probabilité » que le projet présente de graves impacts sur les droits humains, « l'ODL peut compléter l'examen en exerçant un devoir de diligence axé sur les droits de l'homme ».	
		Source(s)	https://odl.lu/a-propos/ethique/	
	B.2.1 jusqu'à 2 points			
	<ul style="list-style-type: none"> système global d'identification de risques et impacts de manière régulière, en consultation avec les parties prenantes et des experts 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
<ul style="list-style-type: none"> le système est déclenché par de nouveaux événements 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			
<ul style="list-style-type: none"> déscription des risques identifiés en relation avec ces événements 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			
B.2.2 Évaluer les risques et les impacts en matière de droits humains	B.2.2 jusqu'à 1 point			
	<ul style="list-style-type: none"> processus d'évaluation des risques en matière de droits humains 	oui	Après l'analyse du formulaire d'impact ESG rempli par le demandeur, l'ODL procède à une classification du projet selon des catégories établies par la directive de l'OCDE. Selon l'ODL, « les impacts identifiés détermineront, à côté des aspects économiques et financiers, l'éligibilité du projet au soutien public ».	1
		Source(s)	https://odl.lu/a-propos/ethique/	
	<ul style="list-style-type: none"> application du processus à la chaîne de valeur 	oui	Après l'analyse du formulaire d'impact ESG rempli par le demandeur, l'ODL procède à une classification du projet selon des catégories établies par la directive de l'OCDE. Selon l'ODL, « les impacts identifiés détermineront, à côté des aspects économiques et financiers, l'éligibilité du projet au soutien public ».	
		Source(s)	https://odl.lu/a-propos/ethique/	
	<ul style="list-style-type: none"> publication des résultats des évaluations (alternativement pour 1 point) 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
B.2.2 jusqu'à 2 points				
<ul style="list-style-type: none"> répond aux trois critères ci-dessus 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			
<ul style="list-style-type: none"> implication des parties prenantes concernées 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			
B.2.3 Intégrer et agir sur les évaluations des risques et impacts en matière de droits humains	B.2.3 jusqu'à 1 point			
	<ul style="list-style-type: none"> système global pour prévenir, atténuer ou remédier 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	1
		Source(s)		
	<ul style="list-style-type: none"> système comprend la chaîne de valeur 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	<ul style="list-style-type: none"> exemple de mesures spécifiques (alternativement pour 1 point) 	oui	"Si, après l'approbation de la couverture un manquement en matière ESG est constaté, l'Office du Ducroire s'engage à prendre les mesures appropriées, allant de la nullité du contrat d'assurance, notamment en refusant le paiement ou l'indemnisation ou en demandant le remboursement des sommes versées, à l'exclusion future de toute forme de soutien public."	
		Source(s)	https://odl.lu/a-propos/ethique/	
B.2.3 jusqu'à 2 points				
<ul style="list-style-type: none"> répond aux trois critères ci-dessus 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			
<ul style="list-style-type: none"> implication des parties prenantes concernées dans la prise de décision 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			
B.2.4	B.2.4 jusqu'à 1 point			
	<ul style="list-style-type: none"> déscription du système de suivi des mesures prises en réponse aux risques et impacts sur les droits humains 	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			

Suivi de l'efficacité des mesures prises pour répondre aux risques et impacts en matière de droits humains	● exemple de leçons tirées (alternativement pour 1 point)	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	0
		Source(s)		
	B.2.4 jusqu'à 2 points			
	● répond aux deux critères ci-dessus	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
B.2.5 Communiquer sur les impacts sur les droits humains	● implication des parties prenantes concernées dans l'évaluation des mesures	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	0
		Source(s)		
	B.2.5 jusqu'à 1 point			
	● exemples de communication avec les parties prenantes concernées au sujet d'impacts spécifiques	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
B.2.5 Communiquer sur les impacts sur les droits humains		Source(s)		0
	B.2.5 jusqu'à 2 points			
	● description des défis de communication et des efforts pour les résoudre	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
Domaine C: recours et mécanismes de réclamation (6 points maximum)				0
C.1 Mécanismes de réclamation pour les travailleurs	C.1 jusqu'à 1 point			0
	● mécanismes de réclamation pour tous les travailleurs	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	C.1 jusqu'à 2 points			
	● mécanisme disponible dans langues appropriées	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	● travailleurs de la chaîne de valeur ont accès à des mécanismes de réclamation	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
C.2 Mécanismes de réclamation pour les individus et les communautés externes	● transmission des attentes à travers la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	0
		Source(s)		
	C.2 jusqu'à 1 point			
	● mécanisme de recours pour parties prenantes externes affectées	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	C.2 jusqu'à 2 points			
	● mécanisme disponible dans langues locales et sensibilisation des parties prenantes externes concernées	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
C.7 Remédier aux impacts négatifs	● accès aux mécanisme de recours pour les acteurs externes à la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	0
		Source(s)		
	● transmission des attentes à travers la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	C.7 jusqu'à 1 point			
	● approche adoptée pour permettre une réparation rapide aux victimes	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
C.7 jusqu'à 2 points				
● changements des processus comme conséquence	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	0	
	Source(s)			
● suivi de la mise en œuvre des mesures de réparation	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			
C7 Remédier aux impacts négatifs	● approche pour revoir et modifier les processus en cas d'impact négatif (alternativement pour 2 points)	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	0
		Source(s)		